

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 21 janvier 2016

Compte-rendu

Le 21 janvier 2016 à 20 heures 30, le conseil municipal d'Ervy-le-Châtel s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Roger BATAILLE, Maire.

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2015

Le procès-verbal, préalablement transmis à chacun des membres du conseil municipal, est adopté à l'unanimité.

- Compte-rendu des décisions du maire

Un emprunt long terme est contracté avec le Crédit Mutuel pour un montant de 41.000 €, échéances trimestrielles, sur 15 ans, taux fixe : 1,70 %, afin de financer les travaux de réseau électrique et d'éclairage public rue Pierre Pithou.

- Protection fonctionnelle des élus

Le conseil municipal décide de mettre en place la protection fonctionnelle des élus, suite à l'agression dont a été victime un adjoint. Cette protection permet à la commune d'assister un élu dans les procédures judiciaires que celui-ci aurait décidé d'entreprendre pour sa défense, à la suite de faits dont il aurait été victime en raison de ses fonctions.

- Travaux d'éclairage public rue Pithou : extension de l'installation communale

Le conseil municipal décide de réaliser une extension de l'installation d'éclairage public rue Pithou. Le montant des travaux à charge de la commune est estimé à 1.210 €.

- Vente de terrains sur la zone d'activité

Le conseil municipal émet un avis favorable à la vente de deux parcelles de terrain sur la zone d'activité à l'entrée de la commune, pour des superficies d'environ 2.600 m² et 1.000 m². Ces terrains sont destinés à l'implantation d'entreprises sur le territoire communal. Le prix de vente des terrains, fixé par délibération du 17 octobre 2008, est de 8 € le m².

- Proposition de contrat pour la recherche d'un médecin généraliste

Considérant que seul un médecin généraliste exerce sur le territoire d'Ervy-le-Châtel, le conseil municipal décide de rechercher un second médecin afin de répondre à la demande de soins des ervytains et des habitants des communes proches. A cet effet, le conseil municipal décide de contracter avec le cabinet Persuaders Rivière Consulting, cabinet spécialisé dans la recherche de professionnels de santé. Le montant des honoraires s'élève à 12.600 € TTC.

- Propriété AL 46 ó AL 47 : cession à la commune

Le conseil municipal décide de faire une proposition d'achat pour les parcelles AL 46 et AL 47, d'une superficie de 9.672 m², au prix de 20.000 €. Ces terrains sont qualifiés d'emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme.

- Camping : modalités de fonctionnement 2016

Le camping est actuellement géré par la Commune. Ce mode de fonctionnement ne convient plus aujourd'hui et ne permet pas de développer l'activité du camping. Le conseil municipal décide de confier la gestion du camping à un délégataire sous forme d'une délégation de service public ou d'un bail emphytéotique administratif et lance une mise en concurrence à cet effet.

- Demande d'annulation de dettes

Suite à une ordonnance aux fins d'homologation d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire rendue par le Tribunal d'Instance de Troyes, le conseil municipal annule une dette s'élevant à 418,17 € tous budgets confondus (principal, annexe eau et assainissement)

- Droit de chasse

Le conseil municipal reconduit pour 6 ans le bail de chasse pour un montant de loyer annuel de 300 € pour une superficie de 17 ha 61 a 01 ca.

- Tarif vente de bois

Le tarif de vente de bois à façonner est maintenu à 6 € le stère.

- Nouvelles activités périscolaires : périodicité de règlement

Le conseil municipal décide que la facturation des NAP sera effectuée, pour l'année scolaire 2015-2016, par tiers, à chaque fin de trimestre scolaire. Une première facturation a été effectuée début décembre 2015.

- Comité de jumelage : projet de borne commémorative à Ervy-le-Châtel

Le conseil municipal émet un avis favorable à la proposition du comité de jumelage de poser une borne commémorative à Ervy-le-Châtel, et décide que cette borne sera implantée Boulevard Belgrand

- Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire présente à l'assemblée les déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la Commune n'a pas mis en oeuvre son droit de préemption.

- Affaires diverses

*** Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon**

Sont désignés délégué titulaire : M. Gilbert BRIERE, et délégué suppléant : M. Joël TRESCARTES

*** Permanence conseil architectural**

Devant la complexité des dossiers et la diversité des documents à fournir, les administrés peuvent se trouver démunis, lorsqu'ils souhaitent effectuer une demande de permis de construire ou de déclaration préalable. Pour y remédier, M. le Maire a proposé de mettre en place une « permanence » de conseil architectural à Ervy-le-Châtel, et de lancer, à cet effet, une consultation auprès d'architectes.

Le conseil municipal, favorable à cette proposition, a décidé de lancer une consultation afin de mettre en place cette permanence.

*** Location de la salle des fêtes : tarif demi-journée**

Le conseil municipal fixe un tarif de location de la salle des fêtes, pour tous types d'activités, sauf commerciales, à 50 € la demi-journée.

Affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Roger BATAILLE